

ECOCERT France S.A.S.
A l'attention de Sabrina Albrecht
BP 47
32600 L'Isle Jourdain

Equivalence des vins Bio d'UE vers les USA

Ce contrôle vérifie conformément au règlement NOP 205.605, les points spécifiques suivants :

- ✓ **Substances autorisées / validation d'intrants** – Disponible sur <http://www.omri.org/omri-lists> ou sur <http://ap.ecocert.com/intrants/> (si le fabricant est référencé)
- ✓ **Teneurs en SO2**
- ✓ **Catégorie de certification et d'étiquetage** (100% Organic Wine/Organic Wine/Wine made with organic grapes).

Ce contrôle est annuel, il est reconduit tacitement et correspond à un millésime (éventuellement plusieurs lors du contrôle initial, à bien préciser)

En remplissant ce document, vous acceptez le coût du contrôle quel qu'en soit le résultat.

L'annulation de cette prestation se fait par écrit et avant le déplacement du contrôleur.

Bon pour accord à retourner à Ecocert France

Contrôle en vue de l'obtention de l'équivalence des vins Bio d'UE vers les USA

Tarifs en vigueur : 204 € TTC

Raison sociale :

Adresse :

Nom du contact :

Téléphone :

Email :

POUR LES MILLESIMES SUIVANTS :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise